

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
148-02, 209-02, 218-04, 233-02, 244, 251 ET 252**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- | | |
|------------------|---|
| Règlement 148-02 | modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme afin d'y annexer le programme particulier d'urbanisme du secteur Saint-Eugène

Adoption par le conseil : 16 octobre 2012

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 29 novembre 2012 |
| Règlement 209-02 | modifiant les annexes D et E du Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 11 décembre 2012 |
| Règlement 218-04 | modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances – (RMH-450)

Adoption par le conseil : 11 décembre 2012 |
| Règlement 233-02 | modifiant le Règlement 233 pour adopter un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2012)

Adoption par le conseil : 11 décembre 2012 |
| Règlement 244 | concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour le secteur Saint-Eugène

Adoption par le conseil : 20 novembre 2012

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 29 novembre 2012 |
| Règlement 251 | décrétant l'imposition des taux de taxation et de compensations des services municipaux pour l'année financière 2013

Adopté par le conseil : 11 décembre 2012 |

Règlement 252

pour adopter un programme d'aide financière pour les projets de développement résidentiel par un promoteur (2013-2015)

Adopté par le conseil : 11 décembre 2012

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 13 décembre 2012.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier